



N° d'affichage :

SEC/2018/10/008

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 19 Octobre 2018

Membres en exercice :	27
Membres présents :	19
Suffrages exprimés :	20
Votes Pour :	20
Votes Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 19 Octobre 2018, suite à la convocation du 12 octobre 2018, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, PHILÉTAS Christina, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, MICHALON Irmine, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, GAMIETTE Liliane, FLÉMIN Félix (*Conseillers municipaux*)

Absents excusés : BERNIER Maritza (Procuration à Monsieur MORVAN Philippe), MANIOC Alain (*2^{ème} et 3^{ème} adjoint*)

Sont absents : GAMIETTE Myonnette, SABAS Sidney, MATHIASIN Max, JEAN (*née SABAS*) Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat, (conseillers municipaux)

Secrétaire de séance : MOUILA Gladys

A assisté : Directrice Générale des Services : LACIDES Mylène

Secrétaires Administratives : OPET Odile et SAINT-MARC Yasmine

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

Deshaies, le 22/10/2018

Le Maire

Jeanny MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

Affectation du F.A.C 2018

Exposé des motifs :

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 19 juillet dernier afin de procéder à la répartition des crédits 2018 du Fonds d'Aide aux Communes (FAC).

Le FAC a pour objectif de faciliter la réalisation de projets d'intérêt communal. Sont éligibles les dépenses d'investissement suivantes : acquisition de matériels dont le matériel roulant, études avant travaux, travaux au titre de la culture, du tourisme, du sport, du logement social, du sanitaire et social, de la voirie communale etc..

Ainsi, la Commune a bénéficié d'une subvention de 200 000 € au titre de l'année 2018.



N° d'affichage :

SEC/2018/M/008

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 19 Octobre 2018

Il est proposé d'affecter ce crédit aux opérations suivantes :

Affectation	Montant
Achat de véhicules	60 000 €
Acquisition d'une Nacelle	79 112 €
Réfection de la toiture du Service Technique	60 888 €
Total	200 000 €

Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 19 Juillet 2018 ;

Considérant que la commission financière s'est tenue le 11 octobre 2018 ;

Considérant la nécessité pour la commune de réaliser son programme d'investissement ;

Après en avoir délibéré,

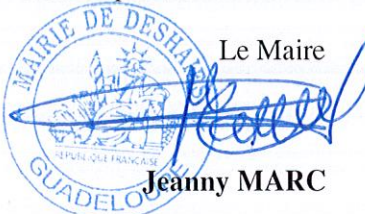
DÉCIDE à l'**UNANIMITÉ** des membres présents,

Article 1 : D'APPROUVER la répartition du F.A.C 2018 tel que proposé à l'exposé.

Article 2 : De lui **DONNER** pouvoir pour signer les actes s'y rapportant.

Deshaies, le **22 Octobre 2018**

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC